

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 D 70026

Numéro SIREN : 420 071 797

Nom ou dénomination : MAITRES PHILIPPE BEGON et ISABELLE CARTON NOTAIRES
ASSOCIES D UNE SCP TITULAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2018 sous le numéro de dépôt 28188

Copie certifiée
à l'original

DEPOT N°

2018A
28188

- Page N°1

DU 10 DEC. 2018

M^e Isabelle CARTON
Notaire Associée
2 Pont de Celles
63250 CELLES SUR DUROLLE

M^e Philippe BEGON
Notaire Associé
2 Pont de Celles
63250 CELLES SUR DUROLLE

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE «MAITRES PHILIPPE BEGON et ISABELLE CARTON NOTAIRE ASSOCIES D'UNE SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL au capital de 387.83,30 Euros dont le siège social est 5 rue de la Gare commune de CHABRELOCHE, Inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de THIERS sous le n° D 420 071 797 gestion 98 D 26) *Clement Fouard.*

Délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés du 10 Septembre 2018 à 17 heures.

Les associés de la SCP Mes Philippe BEGON et Isabelle CARTON, Notaires Associés sont réunis au siège social de ladite Société sur convocation verbale faite par la gérance.

Sont présentes ou représentés

- Monsieur Jean-Paul BEGON titulaire de 904 Parts
- Monsieur Philippe BEGON titulaire de 820 Parts
- Mademoiselle Isabelle CARTON titulaire de 820 Parts

Soit un total égal au nombre de parts sociales composant le capital social (2.544 Parts).

Monsieur Philippe BEGON préside la séance en sa qualité de gérant.

Le gérant rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Transfert du siège social au 2 Pont de Celles 63250 CELLES SUR DUROLLE,

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée générale après avoir entendu la Gérance approuve le transfert du siège social de CHABRELOCHE 5 rue de la Gare au 2 Pont de Celles 63250 CELLES SUR DUROLLE,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

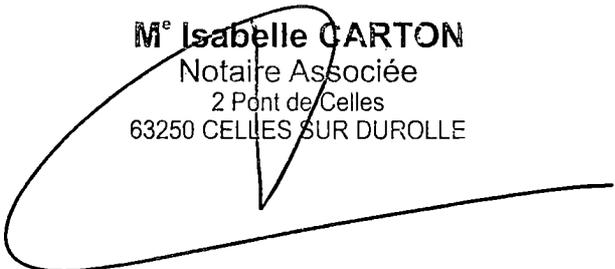
De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le procès verbal, qui a été signé après lecture par le Gérant et les Associés.

SCP Maîtres Philippe BEGON et
Isabelle CARTON
Au capital de 387.830 ,30 Euros
Siège Social: 2, Pont de Celles
63250 CELLES SUR DUROLLE
N° 420 071 797
RCS CLERMONT-FERRAND

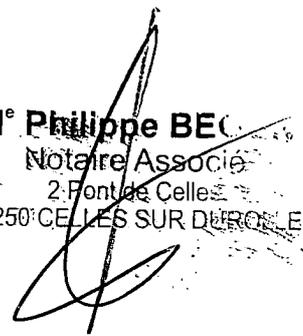
STATUTS MIS A JOUR LE 17/09/2018

*copie certifiée
conforme*

M^e Isabelle CARTON
Notaire Associée
2 Pont de Celles
63250 CELLES SUR DUROLLE



M^e Philippe BEGON
Notaire Associé
2, Pont de Celles
63250 CELLES SUR DUROLLE



Nouveaux statuts

MISE A JOUR DES STATUTS
RECUS PAR ME ROUX NOTAIRE A COURPIERE

ENTRE LE NOUVEAUX ASSOCIES

Monsieur Jean Paul Marie BEGON, Notaire, demeurant 31 rue de Lyon, commune de CHABRELOCHE (63), époux de Madame Nicole Thérèse Jeanne FAURE, né le 15 Novembre 1941 à CLERMONT FERRAND (63), mariés sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître REJETE, Notaire à AUBIERE (63), le 27 Novembre 1961 préalable à leur union célébrée à la Mairie de CLERMONT FERRAND (63), le 08 Décembre 1961. De nationalité Française et résidant en France.

D'une part.

Monsieur Philippe Marie Michel BEGON, Notaire, demeurant 5 rue de la Gare, commune de CHABRELOCHE, époux de Madame Christine Marie ASPERT, né le 23 Juin 1962 à CLERMONT FERRAND, marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes d'un acte reçu par Maître BRESLE, Notaire à SAINT REMY SUR DUROLLE, le 28 Avril 1986, préalable à son union célébrée à la Mairie de THIERS, le 10 Mai 1986, De nationalité Française et résidant en France.

D'autre part.

Et Mademoiselle Isabelle Simone CARTON, Notaire, demeurant 12 rue du Bourg, commune de THIERS (63300), Célibataire Majeure, née le 30 Mai 1967 à THIERS (63), de nationalité Française et résidant en France.

D'autre part.

TITRE I : FORME-OBJET-RAISON SOCIALE
SIEGE-DUREE

Article 1 - Forme

Il est formé entre les comparants une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial qui sera régie par les dispositions

- de la loi N. 85.879 du 29 novembre 1985 relative aux sociétés civiles professionnelles ;
- du décret N. 87.858 du 2 octobre 1987 portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi à la profession de Notaire
- de tout texte modificatif ou complément de ces Loi et décret
- des articles 1832 à 1870.1 du Code Civil, en ce que leurs dispositions ne sont pas contraires à celles des Loi et décrets précipités ou des textes subséquents ;

ENREGISTRE A THIERS le 20 septembre 1986
Volume 530 Folio 6 Bordereau 390/1
Reçu: 500Frs
Le Receveur: (Signé: DORNEAU)

MU

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1 du C.G.I., que le présent acte exprime l'intégralité des évaluations apports et reconnaissent avoir été informées par le Notaire Soussigné des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Le Notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance le présent acte n'est modifié ou contredit par aucune contre lettre contenant une augmentation des évaluations.

DONT ACTE SUR VINGT SIX PAGES

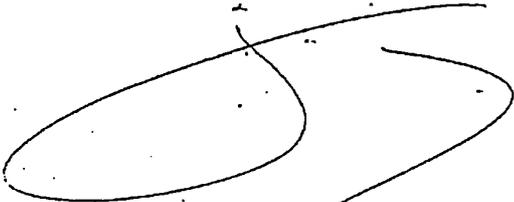
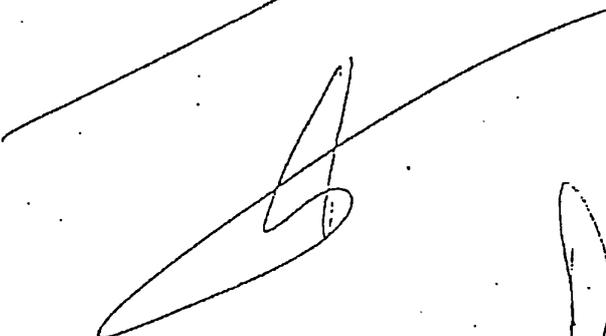
Et après lecture les comparants ont signé avec le Notaire soussigné.

Fait en l'Etude du notaire soussigné.

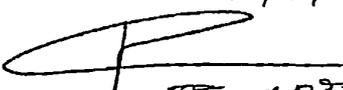
L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE.

Le vingt trois Août.

S.

Certifié Conforme
à l'original
Le 17/10/02

H. CARON

Mise à jour le 26.1.2017

